

A R R E T E N° 2026-144

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MADAME MAGALI RAMPAUD, EN SA QUALITE DE CONSEILLERE DELEGUEE

LE MAIRE DE CARRY-LE-ROUET

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026 ;

VU la délibération n°2026-35, en date du 9 avril 2026, relative aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Magalie RAMPAUD, conseiller déléguée, les attributions suivantes relatives à l'environnement ;

A R R E T E

Article 1 : Madame Magalie RAMPAUD, Conseiller Municipal est déléguée à l'environnement.

A ce titre, elle est plus particulièrement chargée des fonctions suivantes :

1. Gestion et protection des espaces naturels

- Gestion, suivi et protection des espaces naturels communaux, zones sensibles, sites de biodiversité et milieux naturels.
- Actions de lutte contre les dégradations environnementales et atteintes au cadre naturel.

2. Actions en faveur du développement durable

- Mise en œuvre d'actions de développement durable, notamment la réduction des déchets, promotion du tri, économie d'énergie, actions climatiques, mobilités douces.
- Contribution aux projets locaux de transition écologique et de renaturation.

3. Suivi des politiques environnementales locales

- Suivi des politiques environnementales communales et intercommunales (plans climat, trames vertes et bleues, plans de gestion environnementale, programmes de réduction des nuisances et pollutions).

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 013-211300215-20260410-AR2026144-AR

- Participation aux réunions, commissions, groupes de travail et dispositifs relevant du domaine environnemental.

4. Relations institutionnelles et associatives

- Relations avec les organismes publics de l'environnement (Département, Région, Parcs naturels, Agences).
- Relations avec les associations locales œuvrant dans le domaine écologique, environnemental ou du cadre de vie.
- Participation aux projets éducatifs ou citoyens de sensibilisation à l'environnement.

5. Propreté, espaces verts et cadre de vie

- Suivi administratif des actions de propreté urbaine, gestion des signalements concernant dépôts sauvages et nuisances environnementales.
- Suivi de l'entretien des espaces verts, plantations, biodiversité urbaine et actions de fleurissement.

6. Projets communaux à dimension environnementale

- Suivi des **projets communaux** comportant une dimension environnementale ou paysagère (aménagements paysagers, aménagements doux, projets publics intégrant des critères écologiques).
- Participation aux réunions techniques, comités de pilotage et réunions publiques liées aux projets environnementaux.

Article 2 : Les délégations de fonction prévues par le présent arrêté s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du maire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille
22/24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6

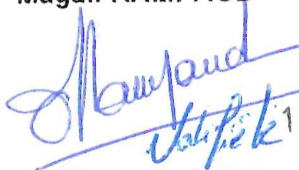
- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite à Madame Magali RAMPAUD et ampliation adressée à :

- M. le Sous-Préfet d'Istres
- M. le Trésorier d'Istres

Fait à Carry-le-Rouet, le 10 avril 2026

Conseiller Déléguée,
Magali RAMPAUD


10 AVR. 2026

Le Maire,
René-Francis CARPENTIER

